

## RESPONSABLE DE LA COORDINATION TECHNIQUE

### A TEMPS COMPLET

(Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise)

Le Responsable de la coordination technique participe à la gestion et au fonctionnement de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault avec les Responsables de la coordination socio-professionnelle.

Vous organisez des activités de travail au sein de l'Atelier Chantier d'Insertion de Lencloître (ACI) pour faire acquérir à des personnes en insertion les comportements professionnels attendus dans une entreprise. Vous les aidez à retrouver des repères professionnels pour la consolidation de leur projet d'insertion ou de réinsertion.

Les supports métiers de l'Atelier Chantier d'Insertion sont variés :

- maraîchage, menuiserie et espaces verts / maçonnerie pour le site de Pleumartin,
- entretien des espaces verts, entretien / ménage des locaux, service de cantine au sein du centre de Loisirs et logistique d'événementiels (montage/démontage de tivolis, installations de salles, etc.) pour le site de Lencloître.

Dans une équipe constituée de 8 à 18 personnes en insertion sur chaque site, et en collaboration étroite avec les Responsables de la coordination socio-professionnelle (ASP) et les Encadrants Techniques d'Insertion (ETI), le Responsable de la coordination technique doit :

#### 1. Assurer l'encadrement technique des salariés en insertion

- l'accueil du personnel en insertion : chaque accueil doit être individualisé et l'encadrant ne doit pas hésiter à passer du temps avec la personne pour faciliter son intégration,
- la présentation du travail, l'explication du chantier et des règles de sécurité : en fonction de la personne, l'encadrant ne doit pas hésiter à reformuler si nécessaire,
- la sensibilisation des personnes au respect du matériel et des matériaux : il est indispensable que le salarié respecte les outils de l'entreprise,
- la répartition des activités et la formulation des consignes de travail : il est recommandé de répartir équitablement le travail en fonction de possibilités de chacun et du parcours à construire,
- le respect du règlement intérieur : c'est important quand l'encadrant détecte des retards ou une consommation de produits illicites,
- l'application des sanctions nécessaires pour éviter les récidives et être équitable entre les différents salariés,
- le contrôle et la vérification du travail : cette compétence demande beaucoup de pédagogie, car elle doit être appliquée en fonction de chaque individu en tenant compte de ses problématiques.

#### 2. Former les salariés en situation de production

- faciliter l'apprentissage, en situation de travail collective, des savoirs et savoirs-faire,
- indiquer les méthodologies adaptées à la situation par une démonstration argumentée et en vérifiant leur acquisition,
- favoriser l'autonomie,
- accompagner chaque salarié dans sa mise en perspective professionnelle en l'aidant à confronter son comportement vis-à-vis de l'activité professionnelle et de son projet d'insertion ou de réinsertion.

#### 3. Organiser et faire le suivi des activités de production

- organiser la réalisation de la commande en prenant en compte les délais de réalisation (plannings, commandes, chiffrages, etc.),
- définir les critères de performance attendus et les caractéristiques des salariés en insertion,
- assurer progressivement avec la ou les personnes en insertion en prenant en compte les difficultés rencontrées par les personnes, les contraintes liées à la réalisation et l'organisation prévue,
- réguler les relations entre les membres de l'équipe de travail et créer un climat favorable à la resocialisation des personnes.

#### 4. Se coordonner avec le travail des Responsables de la coordination socio-professionnelle (ASP)

- organiser les activités du chantier en lien permanent avec les ASP,
- gérer les commandes et le suivi du budget en lien avec les ASP,
- mobiliser l'équipe en insertion sur la nécessité des formations et les différents suivis préconisés par les ASP.

Titulaire d'un CAP/BEP/titre professionnel de niveau V ou équivalent, et disposant d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), vous disposez des compétences professionnelles dans les domaines des métiers-supports du chantier d'insertion. Vous maîtrisez les techniques de la pédagogie et du travail collaboratif auprès des publics en insertion. Vous savez faire preuve d'écoute et de discrétion. Organisé(e) et force de proposition, vous êtes curieux et autonome et savez vous adapter.

Les permis B et EB sont exigés. Le permis C serait un plus.

Poste à pourvoir le **1<sup>er</sup> avril 2020**

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle. Établissement adhérent au CNAS + COS et participation employeur prévoyance.

Les candidatures (lettre de motivation avec CV et dernier arrêté de situation administrative pour les titulaires ou attestation de réussite au concours) sont à adresser **avant le 21 février 2020** par courrier - à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, Direction des ressources humaines, 78 boulevard Blossac - CS 90618, 86106 CHÂTELLERAULT Cedex ou par mail - [recrutement@grand-chatellerault.fr](mailto:recrutement@grand-chatellerault.fr)